

Lutte antidrogue à Ntoun

Interpellée dans un bus-voyageur avec deux sacs de cannabis



Anastasie Mbazo'o Mba, une récidiviste à nouveau derrière les barreaux.



Les deux paquets retrouvés dans les sacs.

Photo : AEE

Photo : AEE

AEE
Libreville Gabon

Dame Anastasie Mbazo'o Mba, Gabonaise de 51 ans, a été prise mardi dernier, au poste de contrôle de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Ntoun, au cours de la fouille du bus à bord duquel elle avait pris place. En provenance de la ville de Bitam, dans le Woleu-Ntem, celle qui est présentée comme une récidiviste avait embarqué deux sacs de cannabis, d'une valeur estimée à près de deux

millions de francs.

DÉJÀ incarcérée à Gros-Bouquet pour des faits similaires, il y a moins de deux ans, Anastasie Mbazo'o Mba s'est à nouveau relancée dans le commerce illicite de la drogue. En effet, cette Gabonaise de 51 ans a été interpellée, mardi dernier, au poste de contrôle de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Ntoun, lors de la fouille d'un bus en provenance de Bitam, à bord duquel elle se trouvait. Deux sacs de cannabis dont elle serait la propriétaire y ont

été trouvés par les policiers.

Selon un officier de police judiciaire (OPJ), il est 18 h 30 environ. Un bus de type Toyota Coaster de la compagnie de transport "Bitam express", est stoppé au poste de contrôle de l'Oclad, sis à l'entrée de la ville. Pour procéder à la fouille des bagages, les policiers demandent aux clients de descendre du véhicule. Puis, chaque sac est passé au crible.

Mais parmi tous les bagages fouillés, deux contiennent des paquets étrangement emballés

dans des sachets noirs et solidement attachés avec du scotch. En les humant, les policiers décèlent une forte odeur de cannabis. Mais pour en être sûrs, ils ouvrent les fameux paquets et là, ce sont des centaines de ballots de chanvre indien, d'une valeur de près de deux millions de francs, qui s'offrent à leur vue.

Stupeur totale chez les autres passagers et les responsables du bus. Arrive ensuite l'étape durant laquelle chaque passager doit reconnaître ses effets. Et au cours de cette phase, seule dame Mbazo'o Mba se retrouve, curieusement, sans bagages, alors que les deux sacs cherchent désespérément propriétaire. La situation embarrassante dans la-

quelle elle se trouve, par rapport au reste des passagers, est si évidente qu'elle finit par se dénoncer en reconnaissant être la propriétaire des fameux sacs indésirables.

Interrogée sur la provenance du produit, elle dira s'être approvisionnée à Bitam, auprès d'un grossiste, qu'elle n'a pas nommé. L'écoulement de la marchandise devait, quant à lui, se faire auprès de détaillants, à Libreville. Mercredi dernier, Anastasie Mbazo'o Mba a été présentée au parquet de Libreville, qui l'a ensuite placée sous mandat de dépôt.

Reste à présent à savoir combien de temps elle va devoir y rester, avant de renouer, une fois de plus, avec son business illicite.

Recel à Minvoul

Il fait main basse sur un sachet d'argent volé par son frère

SCOM
Libreville/Gabon

BLONDIN Essoneman Nkoulou, Gabonais, la vingtaine révolue, a été interpellé par les gendarmes de la brigade de Minvoul, le chef-lieu du département du Haut-Ntem, le mercredi 16 novembre dernier. Il est poursuivi pour recel de l'argent dérobé par son frère aîné, Mintsa mi-Ngoua, actuellement en détention préventive à la maison d'arrêt d'Oyem. Déféré devant le parquet du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, hier matin, le cadet du présumé voleur a également été placé sous mandat de dépôt pour recel. Pour rappel, l'Union du 18 octobre 2016 rapportait que deux hommes, Thierry Nze, Camerounais, et Mintsa mi-Ngoua, Gabo-

nais, auraient commis un vol aggravé, au cours duquel ils auraient dérobé la somme de 940 000 francs à leur colocataire, Imelda Esseng Ella. Mais à l'interrogatoire des mis en cause à la gendarmerie, les enquêteurs n'ont pu tirer la moindre information sur la destination du butin. C'est là que Blondin Essoneman Nkoulou entre en scène. Car, il aurait découvert la cachette de son aîné.

En effet, le vendredi 11 novembre dernier, les habitants de Minvoul-centre sont étonnés de voir le jeune homme dépenser à tour de bras dans les structures commerciales. « Après s'être offert un téléphone portable et des chaussures de marque, il était maintenant en train de négocier l'achat d'une motocyclette à hauteur de 300 000 francs. C'est donc à ce moment que des indicis ont informé les agents », fait



La ville de Minvoul où Blondin effectuait des dépenses de petit prince.

Photo : l'Union

savoir un Officier de police judiciaire (OPJ).

Blondin Essoneman Nkoulou aurait d'abord remis une avance de 150 000 francs au vendeur de la moto neuve. Le deuxième versement de 50 000 francs aurait eu lieu le samedi 12 novembre. Il ne lui restait plus que 100 000 francs à déboursier, afin d'entrer en possession des

deux roues. Sauf que ce dernier versement n'aura pas lieu, car les éléments de la brigade de gendarmerie de Minvoul vont mettre un terme à la farniente du jeune homme, le mercredi 16 novembre dernier.

Dans un premier temps, le mis en cause mène les pandores en bateau, avant de leur expliquer qu'il aurait trouvé cet argent en faisant

le ménage dans la chambre de son frère aîné. « Pendant l'interrogatoire, sieur Essoneman Nkoulou a même laissé entendre qu'il ne savait pas qu'il s'agissait du butin de Mintsa mi-Ngoua. Il pensait plutôt que le sachet d'argent appartenait à son père ou sa mère », indique un limier.

Sur les 940 000 francs dérobés, Blondin Essoneman Nkoulou ne reconnaît avoir trouvé que 150 000 francs. Mais les gendarmes n'en croient pas un mot. Sinon, « où a-t-il alors eu les 200 000 francs versés comme avance au vendeur de la motocyclette, en plus de l'argent utilisé pour acheter le téléphone portable et les chaussures ? », se sont interrogés les agents de la brigade de gendarmerie de Minvoul. Avant de prendre la direction du parquet d'Oyem avec le présumé receleur.

A travers le monde

Bongouanou / Côte d'Ivoire : mort d'une adolescente violée par 4 jeunes hommes

Le mardi 15 novembre dernier, un drame s'est déroulé dans le village de Kahankro à Daoukro. Une adolescente, Lydie Koigny Ahou, a été victime d'un viol collectif, orchestré par 4 jeunes de son village. Elle est morte suite à ces abus sexuels. Selon le diagnostic médical, elle a été emportée par « une infection avancée » qui s'est développée au niveau de son appareil reproducteur après sa mésaventure qui remonte au mois d'août. L'adolescente a été abusée durant plus de cinq heures de temps (de 21H à 2H du matin), de source familiale. Le soupireur, un certain Cyriak Adahe, l'aurait conduite dans ce traquenard. Ses acolytes et lui sont actuellement en détention préventive à la maison d'arrêt et de correction de Bongouanou, dans l'attente de leur jugement.

Yopougon : une fillette de 7 ans violée par son camarade de classe

Elle n'a que 7 ans, cette fillette en classe de CE2 à l'école primaire Palmerais de Port-Bouet 2, quartier de la commune de Yopougon. Elle a été violée par un de ses camarades de classe âgé de 15 ans. Les doutes ont commencé à prendre corps chez la tutrice de la victime, lorsque celle-ci est rentrée un jour de l'école en boitant. La douleur devenant atroce, la langue de la fillette a fini par se délier. Conduite à l'hôpital, les résultats ne feront que confirmer le drame. Le violeur a été interpellé par la police pendant qu'il tentait de s'enfuir. Il a été envoyé à la brigade des mineurs.

Pskov/ Russie : un couple d'adolescents se suicide en direct sur Periscope pour éviter d'être séparé

Tous deux originaires de Pskov, en Russie, Katerina et Denis, âgés de 15 ans (désormais surnommés « Roméo et Juliette ») filaient le parfait amour. Malheureusement, leurs familles respectives ne voyaient pas cette relation d'un bon œil. Une dispute a donc éclaté entre la jeune Katerina et ses parents, parce que ces derniers refusaient qu'elle passe une soirée avec Denis. L'adolescente a alors décidé de fuguer pour le rejoindre. Craignant d'être séparé, le couple a une nouvelle fois fugué et erré trois jours durant, avant de trouver refuge dans une maison abandonnée. Rapidement retrouvés par la police, la situation a dégénéré, les deux adolescents ouvrent le feu sur les forces de l'ordre et finissent par se donner la mort, en filmant la scène.

Rassemblés par COE